

DEMANDE DE PUBLICATION D'UNE FICHE DE POSTE

(FORMULAIRE DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE)

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE_MCFA_TPCAU

INTITULE LONG DU POSTE

Maître de Conférences Associé / TPCAU

REFERENCES DU POSTE

Référence ENSAB (code poste)

MCFA_TPCAU_01

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)

MCFA

Catégorie

A

Oui

Domaine fonctionnel

Enseignement supérieur recherche

Emploi de référence

RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de début de contrat :

01/09/2022

Quotité :

50 %, 160 h ETD

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne

Département : Ille et Vilaine

Adresse : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait *via* Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2 : un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HTCA) et un parcours au sein de l'Ecole Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

Présentation des activités scientifiques de l'école

Le **GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes)**, équipe d'accueil 7465, fédère les chercheurs de l'ENSAB. Il accueille également des doctorants au sein des **écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL)** et **Société Temps Territoires (STT)**.

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de l'**École universitaire de recherche CAPS** (Approches créatives de l'espace public) avec l'université Rennes 2 et l'EESAB (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne).

Le GRIEF développe des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Y sont explorées des questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable. Il favorise aussi le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée. L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications vise à développer une réflexion partagée autour de deux axes.

Axe : Conception, formes, pratiques

Les activités de recherche développées portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines, paysagères, sociales et politiques en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes à analyser dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. Les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Cet axe comprend 4 programmes : Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

Axe : Architecture bas carbone

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, ce groupe thématique s'intéresse à la prise en compte des ressources d'un point de vue environnemental, social et territorial. Les architectures existantes et contemporaines sont abordées depuis le cycle de production de la matière jusqu'aux techniques constructives et la mise en œuvre des matériaux.

Architecture bas carbone s'inscrit dans le **Réseau « Ensa Eco »** de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture.

Cet axe comprend 2 programmes : Ecomatériau : recherche partenariale (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à un matériau biosourcé à base de terre pour la construction contemporaine ; Habiter la terre, recherche sur les aspects techniques, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Missions et activités principales

L'enseignant(e) participera à deux ateliers de projet en 3^e année de Licence. Pour cette dernière année du cycle, les ateliers de projet sont indépendants les uns des autres, mais s'inscrivent tous dans une thématique définie pour le semestre. L'offre d'ateliers est présentée aux étudiants en début de semestre par les enseignants.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement-2/>

Au premier semestre (L3), E512 : Atelier de projet (48h TD, soit 48 HETD).

L'enseignant(e) recruté(e) participera à un atelier de projet en coordination avec un autre enseignant TPCAU référent pour cet atelier. Il devra s'inscrire dans la ligne pédagogique définie par cet enseignant.

Thématique du semestre : Existant

La compréhension de l'existant est abordée tant du point de vue de ce qui est édifié, que du point de vue des idées, des doctrines, et des constructions culturelles et historiques qui les cernent, qui, ensemble ont mené à l'édification : ce qui est là. En architecture, agir dans l'existant c'est trouver des mécanismes d'appropriation, de relectures, de distanciations qui permettent de donner des nouvelles lectures à cet existant. Dans ce contexte, faire projet signifie produire une nouvelle réalité qui fasse exister l'ancienne autrement.

Nous proposons cette idée qu'enseigner « l'existant » en école d'architecture doit inclure mais aussi dépasser le seul entendement de l'édifice et de ses registres de technologies propres, afin de renouveler notre regard sur les sols, le vivant, l'air et l'eau, plus largement les climats, et donc ainsi les pratiques humaines, qui participent de ce qu'est l'édifice. Ce décalage de considération est bel et bien un appel vers une construction intellectuelle qui renouvelle des questions de composition architecturale. Une démarche orientée vers la réversibilité, la production du confort (psychologique, physiologique, etc.) en situation frugale, sans esthétique a priori.

Au second semestre (L3), E612 : Atelier de projet (112h TD, soit 112 HETD).

L'enseignant(e) recruté(e) proposera un atelier de projet pour lequel il/elle sera référent(e) et qui s'inscrira dans la thématique de semestre.

Thématique de semestre : Territoires et utopies

L'enseignant(e) recruté(e) sera à même d'encadrer une démarche spéculative, susceptible de ramener l'imagination la plus fantaisiste à la matérialité architecturale, urbaine et paysagère, au corps social et politique. Autant dans les scénarios les plus utopiques, que dans le dessin et la fabrication des détails les plus techniques.

Par Utopie, nous entendons une démarche fictionnelle qui vise à mettre en suspens le poids du principe de réalité, afin d'imaginer d'autres réalités possibles. L'utopie prend le risque de remettre en question le faisable et le vraisemblable, afin d'envisager le possible, voire l'impossible, notamment par la littérature et le cinéma en tant que dispositifs qui se distancient du réel pour le regarder et le transformer.

Autres tâches

L'enseignant-e participera activement aux instances de l'école et ses différentes commissions, à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ENSA de Bretagne.

La participation à l'évaluation des étudiants, à la journée portes ouvertes, aux réunions pédagogiques et aux conseils et jurys de fin de semestres et de fin de cycles est obligatoire.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1- Expériences et compétences souhaitées

- Expérience dans l'enseignement des Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine, en école d'architecture
- Profil : architecte praticien

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

- Diplôme d'architecte
- Ou justifier au 01/01/2022 d'une activité professionnelle en lien avec les disciplines enseignées autre qu'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années
- Ou détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement.

4 - Profil du candidat recherché :

- Pédagogie en enseignement supérieur
- Capacité de travail en équipe
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiants aux profils variés

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981/>

Liste de pièces à fournir :

- Déclaration de candidature avec référence du poste visé et coordonnées du candidat
- Note d'intention pédagogique (2 pages max) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement : doctorat ou diplôme universitaire , qualification ou titre estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement
- Curriculum vitae
- Copie de la carte d'identité et de la carte vitale (ou attestation)
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies justifiant au 1/01/2022 d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années.
- **pour les postes de MCFA à 50%** : Documents attestant de l'exercice réel et confirmé d'une activité principale hors enseignement permettant de disposer de revenus réguliers :
 - Libéral : fournir attestation d'inscription à l'ordre des architectes + attestation d'assurance pour l'année en cours + justificatifs de ressources du 1/01/2022 à ce jour : ex : attestation comptable portant sur les sommes déclarées sur 2021, bilan ...
 - Salarié CDD ou CDI de droit privé ou de droit public : attestation employeur à fournir mentionnant quotité et période travaillée ou copie contrat de travail, bulletins ;
 - Maison des Artistes (justificatif d'affiliation) ou entrepreneurs (extrait Kbis) + attestations de revenus mensuels des 12 derniers mois

L'ensemble des documents ci-dessus, sera fourni en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté, à défaut la candidature sera écartée.

PRECISION : LE NON RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE ADMINISTRATIVE DE LA CANDIDATURE

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le conseil pédagogique et scientifique sur proposition de la commission de recrutement de l'ENSA Bretagne

CANDIDATURE

Candidatures à adresser par mail
(format PDF) à

recrutementenseignants@rennes.archi.fr

Personne à contacter

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter

sandrine.quideau@rennes.archi.fr, (procédure)

Adresses électroniques uniquement

CALENDRIER :

*Date limite de réception des dossiers par mail : **23/06/2022** (Minuit délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)*

*Date prévisionnelle des entretiens : **Semaine 28 : 11 et 12/07/2022** -présence indispensable requise si dossier de candidature présélectionné)*